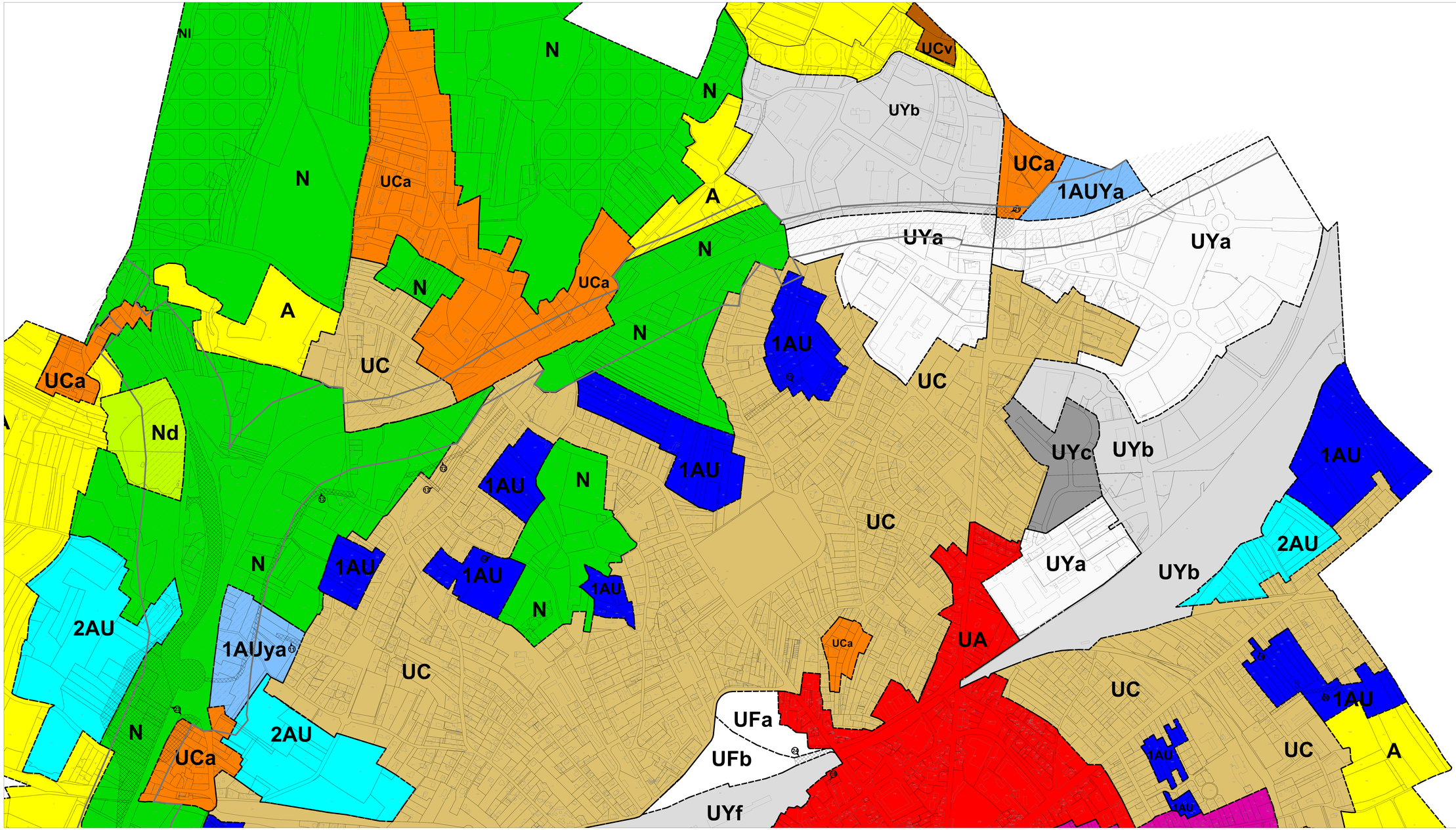

COMMUNE DE DOLE

Plan Local d'Urbanisme

Révision simplifiée n°1

Approbation

3.2

PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/2 500

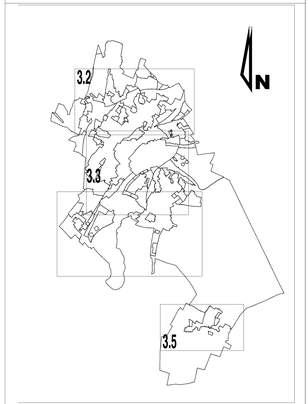

LEGENDE

UA	Zone urbaine centrale mixte à forte densité
UB1	Zone urbaine centrale de faible densité vouée aux équipements publics, en bordure du Doubs
UB2a	Zone urbaine centrale mixte à forte densité de faible hauteur, en bordure du Doubs
UB2b	Zone urbaine centrale mixte à forte densité de plus grande hauteur, en bordure du Doubs
UB3	Zone urbaine centrale de faible densité vouée aux activités liée à la voie d'eau, en bordure du Doubs
UB4	Zone urbaine centrale de faible densité vouée aux activités tertiaires, commerciales et aux services publics, en bordure du Doubs
UC	Zone urbaine mixte périphérique
UCa	Secteur urbain en assainissement autonome
UCb	Secteur urbain correspondant au village de Groux
UCc	Secteur voué à l'accueil des gens du voyage
UD	Zone urbaine mixte correspondant aux anciens hameaux
UFa	Secteur de renouvellement urbain pour des vocations à dominante habitat
UFb	Secteur de renouvellement urbain pour des vocations à dominante économique
UG	Zone urbaine mixte dense constituée d'un bâti collectif et individuel
UH	Zone urbaine constituée d'un bâti collectif, affectée aux services publics
	Secteur affecté par le bruit
UYa	Zone d'activité à vocation commerciale
UYb	Zone d'activité à vocation industrielle
UYc	Zone d'activité à vocation artisanale
UYf	Zone d'activité à vocation tertiaire
1AU	Zone naturelle réservée à l'urbanisation future
1AUg	Secteur naturel réservé à l'urbanisation future de Groux
1AUya	Zone naturelle réservée à l'urbanisation future liée aux activités commerciales et de service
2AU	Zone naturelle réservée à l'urbanisation future à long terme
A	Zone naturelle protégée en raison de sa valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol
N	Zone naturelle et forestière
Nph1	Secteur concerné par le périmètre de protection immédiate des captages d'eau potable
Nph2	Secteur concerné par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable
Nph3	Secteur concerné par le périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable
Nj	Secteur autorisant les jardins familiaux
Nl	Secteur à vocation touristique et de loisirs
	Emplacements réservés avec numéro de référence
	Espaces boisés classés